

PSA, Pimkie: les ordonnances Macron facilitent-elles vraiment les licenciements?



Les groupes PSA et Pimkie viennent d'annoncer leur intention de supprimer des emplois en utilisant la formule de la rupture conventionnelle collective prévue par les ordonnances Macron. Il n'en fallait pas plus pour nourrir les fantasmes de la gauche bien-pensante sur la facilitation des licenciements par les nouvelles dispositions législatives.

Avec Éric
Verhaeghe

Coup sur coup, PSA et Pimkie viennent d'annoncer leur intention de mettre en oeuvre une rupture collective conventionnelle telle qu'elle est prévue par les ordonnances Macron. Ces annonces sont l'occasion d'un déferlement de hargne sur les réseaux sociaux, condamnant la facilitation des licenciements que cette loi permettrait. Une fois de plus, la bien-pensance (qui va de l'extrême gauche à l'extrême droite et rappelle une fois de plus que le Front National ne comprend pas mieux l'économie de marché que la France Insoumise), nourrie par son mépris de l'entreprise et des réalités économiques, produit des raccourcis d'une impressionnante inexactitude.

PSA et Pimkie ne licencieront pas

Premier point à rappeler: la procédure de rupture conventionnelle collective ne passe pas par des licenciements. Elle permet seulement à l'entreprise de négocier un accord majoritaire avec les organisations syndicales autorisant des départs volontaires. Ne quitteront donc PSA et Pimkie que les salariés qui le demandent.

Le succès des formules à départs volontaires...

Dans l'imaginaire collectif, le "plan social" est forcément une opération brutale qui se termine par des licenciements secs. Or les plans de départs volontaires, loin d'être vécus comme des traumatismes, sont plutôt des opérations que les salariés accueillent avec soulagement. Ils leur permettent en effet de partir dans de bonnes conditions financières et de commencer un nouveau projet de vie.

...oblige parfois à en limiter le périmètre

Certains se souviennent avec amusement de l'effroi de la direction de la Société Générale en 2012, [lorsque des vagues de salariés avaient demandé à bénéficier du plan de départ](#). Il avait à l'époque fallu en retenir une partie.

Pourtant, le plan portait sur 880 départs, ce qui n'était pas rien.

À l'époque, les conditions financières offertes par l'entreprise avaient convaincu bon nombre de salariés de "prendre le chèque" et de partir, parfois sans aucune promesse d'embauche ailleurs. On retrouve ici les mêmes motifs que ceux qui poussent Macron à

proposer le chômage pour les démissionnaires: loin des idées reçues, les entreprises françaises ne licencient pas assez...

C'est d'ailleurs pour quoi les syndicats signent

Au passage, on n'a probablement pas assez martelé que la rupture collective conventionnelle fonctionne avec un accord d'entreprise majoritaire. Autrement dit, il faut que les syndicats qui le signent représentent une majorité de salariés lors des élections professionnelles. On est donc très loin d'une décision unilatérale prise par un exploitateur qui impose la misère à de pauvres salariés.

Si Pimkie et PSA comptent sur un accord majoritaire, c'est bien parce que leur projet de rupture conventionnelle est favorable à l'intérêt des salariés et n'a rien à voir avec les caricatures qu'on en dresse. Les syndicats d'entreprise, qui sont beaucoup plus pragmatiques que la bureaucratie qui les représente au niveau national l'ont très bien compris.

L'intérêt économique de la rupture conventionnelle collective

Au demeurant, la rupture conventionnelle collective obéit à une vraie logique économique, même dans les entreprises qui dégagent des profits comme PSA. En économie de marché, les entreprises sont contraintes à une adaptation permanente de leur processus de production. Seules les économies administrées peuvent (temporairement) rester figées, jusqu'à ce qu'un effondrement brutal se produise.

PSA l'a très bien compris et fonctionne depuis des années avec une sorte d'accord de compétitivité permanent qui prévoit des départs réguliers sur la base du volontariat. Au sein de l'entreprise, le seul syndicat qui s'oppose à cette logique de bon sens est la CGT de Jean-Pierre Mercier, par ailleurs militant de Lutte Ouvrière.

En réalité, l'opposition aux accords de compétitivité dont la rupture conventionnelle collective est une résurgence contemporaine traduit une nostalgie pour les économies monopolistiques.

Rupture entre le syndicalisme d'entreprise et la bureaucratie syndicale

Alors qu'une majorité de syndicats devrait signer la rupture conventionnelle collective de PSA, on a entendu des bureaucrates syndicaux dire tout le mal qu'ils pensaient de cet accord. On retiendra en particulier [les propos](#) de Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, qui appelle au licenciement des intérimaires avant le départ des titulaires d'un CDI chez PSA.

On ne relèvera même pas ici la logique de rentier qui sous-tend les propos de Mailly (virons les outsiders avant les insiders) et qui rappelle une fois de plus que le syndicalisme français est avant tout un outil de défense au service des mieux intégrés sur le marché du travail. On notera juste que, malgré l'opposition de la bureaucratie de FO, la section d'entreprise devrait souscrire au projet de la direction de PSA.

Il serait peut-être temps que les bureaucrates (souvent issus de l'appareil ou de la fonction publique) qui tiennent le syndicalisme français cèdent la main à des personnalités un peu mieux représentatives de l'économie française et des salariés du secteur privé.